

Guide Utilisateur
-
**Evolutions de
l'applicatif pour la
version 6.10.0**

Tableau de diffusion du document

Document : Guide utilisateur
Version : 6.10.0
Destinataires : Utilisateurs Harpège
Nombre de pages total : 14

Tableau des versions du Document

Version	Date	Nature de la modification
1	01/09/2016	Version initiale.
2		

Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
2.	ÉVOLUTIONS DU PATCH 6.10.0	5
2.1.	MODULE CONCERNÉ PAR CES ÉVOLUTIONS	5
3.	AGENTS	6
4.	FIABILISATION	7
	REQUÊTES DE CONTRÔLE DE COMPLÉTUDE DES DONNÉES RH	7
5.	PMS	8
	DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES	8
6.	CONGE	9
6.1.	CONGÉ CRCT	9
6.2.	FONCTIONNAIRE CONGÉ ACCIDENT DE SERVICE	9
7.	GBCP	11
7.1.	IMPUTATIONS SPÉCIFIQUES AGENT	11
	PERSONNEL / AGENT / IMPUTATIONS SPÉCIFIQUES	11
7.2.	contrôle de validité de compte	13

1. INTRODUCTION

Ce document est un guide utilisateur différentiel, c'est-à-dire qu'il reprend uniquement les domaines fonctionnels qui ont évolué dans un seul document.

Il a pour objectif d'expliquer à partir des écrans, les évolutions (nouveaux champs, règles de gestion, ...) qui ont été mises en place dans le cadre de cette version.

2. EVOLUTIONS DU PATCH 6.10.0

2.1. MODULE CONCERNÉ PAR CES ÉVOLUTIONS

Il s'agit de modifications HARPEGE mises en place dans le cadre de :

- ❖ Ajout de la date de début de validité et fin de validité pour les lien enfants des agents,
- ❖ Evolution de l'écran de saisie des imputations spécifiques agent : Le libellé du code élément de paye est affiché en mode GBCP,
- ❖ Ajout d'une colonne ABSENCE_BANQUE au niveau de la requête de fiabilisation listes des agents sans coordonnées bancaires,
- ❖ Ajout du numéro ministériel de poste dans les fichiers des mouvements C et des mouvements P,
- ❖ Modification des règles de saisie d'un CRCT avant le 05/09/2014,
- ❖ Accident de Service : Ajout de la saisie d'une incapacité permanente partiel sur l'écran de saisie d'un accident de service et révision de la codification des accidents de service.
- ❖ Suspension du contrôle non bloquant effectué dans le déversement GFC en mode GBCP sur les comptes comptables CII (Compte d'Imputation M93 Invalide). Ce contrôle se faisait sur la période de validité des comptes issus des fichiers KX dans la table Compte_M93_GFC.

3. AGENTS

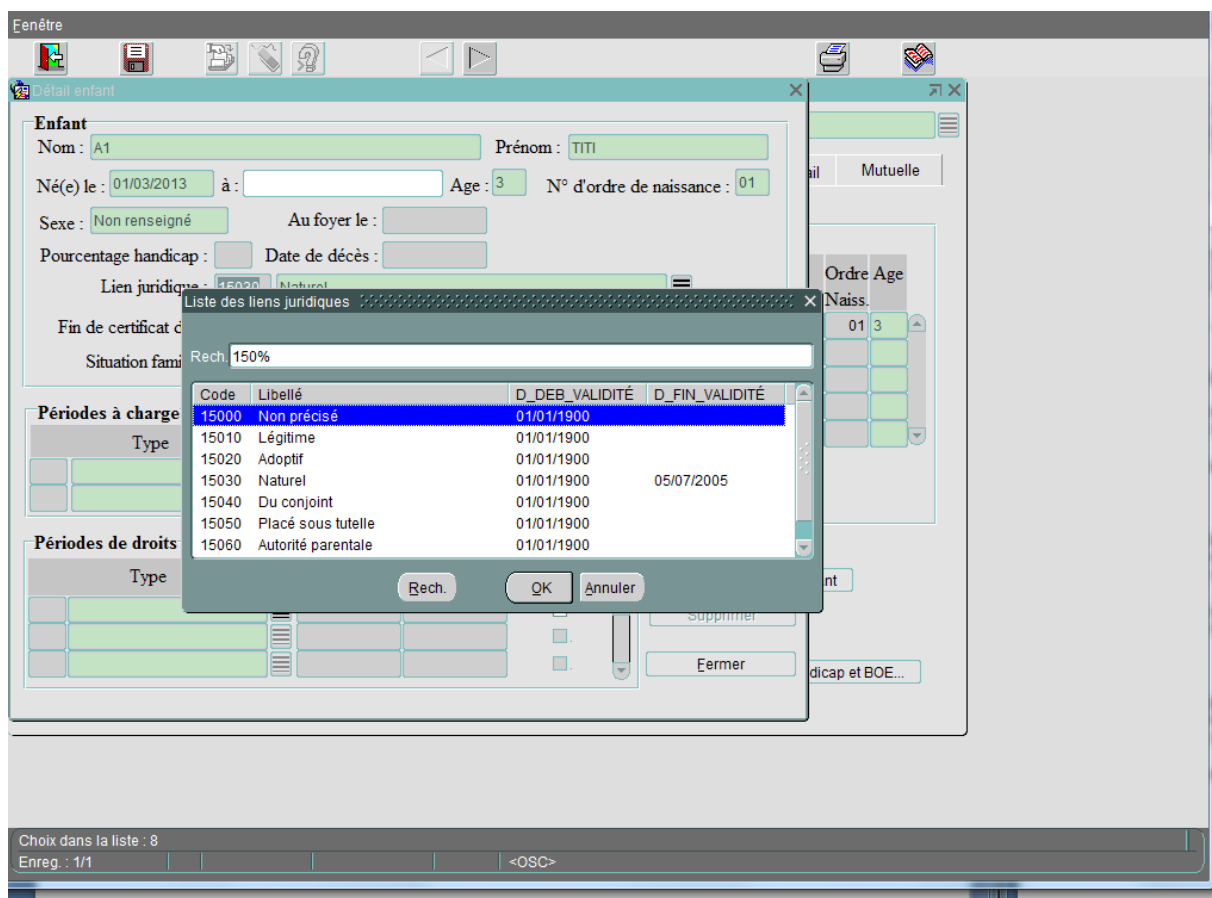
CHAPITRE IV-AGENTS

Harpège

Personnel / Agent / Enfants

Renseigner le lien juridique existant entre l'agent et l'enfant parmi les valeurs suivantes : non précisé, légitime, adoptif, du conjoint, placé sous tutelle, autorité parentale ou recueilli.

Le lien juridique 'naturel' n'est plus valide à compter du 05/07/2005 suite à l'ordonnance n°2005-759 du 04-07-2005 supprimant la notion.



4. FIABILISATION

Module de gestion

Outils / Fiabilisation / Fiabilisation à visée Siham

REQUÊTES DE CONTRÔLE DE COMPLÉTUDE DES DONNÉES RH

La liste des agents sans occurrence de coordonnées bancaires est enrichi de l'information absence de coordonnées bancaires.

Elle correspond à la case 'Absence de coordonnées bancaires' présente sur l'écran 'Agent' pour l'onglet 'Références bancaires'

N°	Description de la requête	Nom de la requête (.sql) = Nom du fichier résultat (.CSV) Format du fichier résultat de sortie		
		Liste_Agent_Sans_Coordonnees_Bancaires		
		Titres de colonnes	Commentaires	Format
14	Liste des agents sans occurrence de coordonnées bancaires	NUMERO DOSSIER	Matricule de l'agent	Number(8)
		NOM	Nom de l'agent	AN(40)
		PRENOM	Prénom de l'agent	AN(20)
		DATE_DEB_OCCUP	Date de début d'occupation	AN(10)
		DATE_FIN_OCCUP	Date de fin d'occupation	AN(10)
		TYPE AGENT DER SITU	Dernier statut de l'agent connu	AN(15)
		TYPE POP DER SITU	Type population ou Type contrat - statut contrat ou Code organisme de la dernière situation de l'agent	AN(5)
		ABSENCE_BANQUE	l'état de la case << Absence de coordonnées bancaires >> pour tous les agents issus de l'extraction	AN(4)

5. PMS

Domaine Outils

Outils / Extractions PMS

DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES

Les fichiers des mouvements C et P sont enrichis de l'information numéro ministériel de poste pour le champ 51.

L'information présente est le numéro national de poste présent sur l'écran 'Poste budget état' pour le champ ' N° national'.

N° champ	Nom de colonne du fichier	Champ Harpège et Règles de gestion (RG) (Titulaire / Contractuel / Hébergé)	Lg
50	CODE POSTE	Titulaire et contractuel : POSTE.NO_NATIONAL_POSTE RG : Numéro national du poste occupé pendant l'affectation en cours à la période d'observation.	11
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
51	NUM. MINISTERIEL POSTE	Titulaire et contractuel : POSTE.NO_NATIONAL_POSTE RG : Numéro national du poste occupé pendant l'affectation en cours à la période d'observation. Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	11
52	CODE EMPLOI	Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	

6. CONGE

6.1.

CONGÉ CRCT

CHAPITRE XI-ABSENCE ET CONGE

Harpège

Personnel / Absence - Congé / Autres congés / Recherche conversion thématique

A l'enregistrement d'un CRCT d'une durée de 6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement, pour un second CRCT antérieur au 5 septembre 2014 le contrôle suivant est réalisé : Un délai de 6 ans doit être respecté pour le second CRCT. Le message HAR-12730 'L'agent doit être en position d'activité (sans congés spécif. stagiaires) pendant les 6 années qui précèdent un (nouveau) CRCT.' est affiché pour bloquer la validation du CRCT.

6.2.

FONCTIONNAIRE

CONGÉ ACCIDENT DE SERVICE

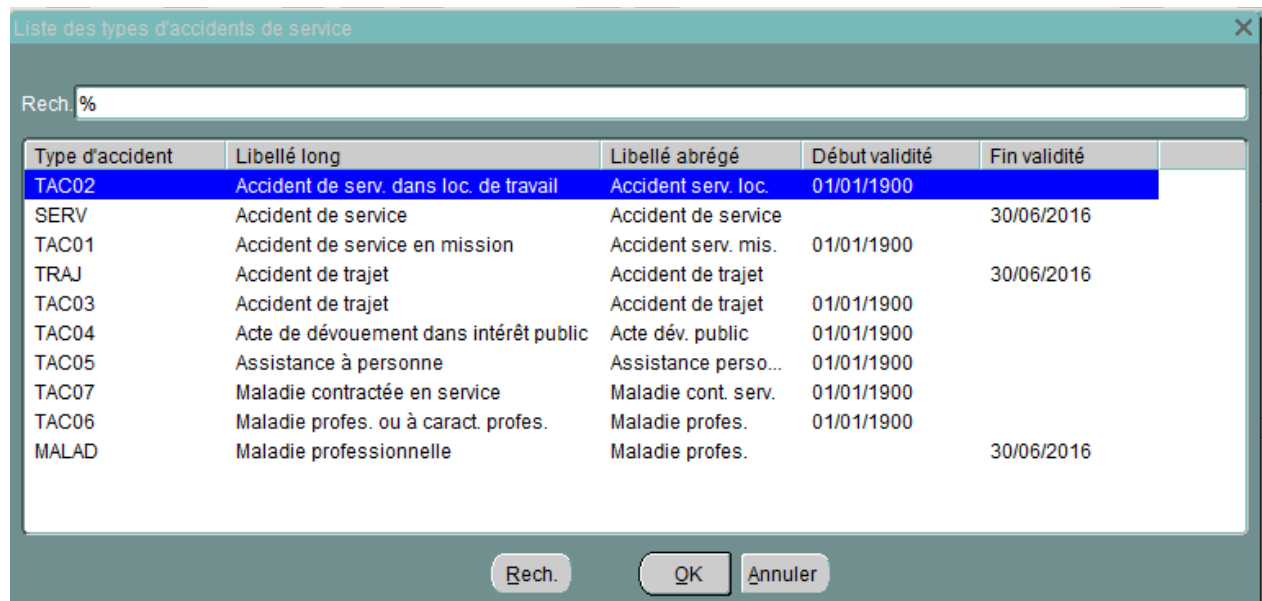
CHAPITRE XI-ABSENCE ET CONGE

Harpège

Personnel / Absence-congé / Congés sécurité sociale / Fonctionnaires / Accident de service

Les type d'accident de travail évoluent pour avoir 6 nouveaux types d'accident venant en remplacement des 3 types précédemment présents. Les types 'SERV', 'TRAJ' et 'MALAD' ne sont plus valides à partir du 1/07/2016.

La LOV présente la liste des accidents de service et la période de validité :



Type d'accident	Libellé long	Libellé abrégé	Début validité	Fin validité
TAC02	Accident de serv. dans loc. de travail	Accident serv. loc.	01/01/1900	
SERV	Accident de service	Accident de service		30/06/2016
TAC01	Accident de service en mission	Accident serv. mis.	01/01/1900	
TRAJ	Accident de trajet	Accident de trajet		30/06/2016
TAC03	Accident de trajet	Accident de trajet	01/01/1900	
TAC04	Acte de dévouement dans intérêt public	Acte dév. public	01/01/1900	
TAC05	Assistance à personne	Assistance perso...	01/01/1900	
TAC07	Maladie contractée en service	Maladie cont. serv.	01/01/1900	
TAC06	Maladie profes. ou à caract. profes.	Maladie profes.	01/01/1900	
MALAD	Maladie professionnelle	Maladie profes.		30/06/2016

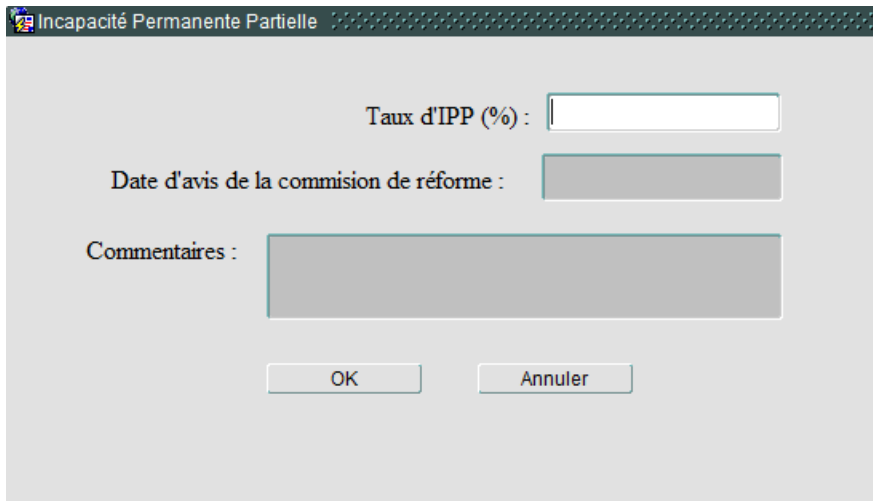
La prolongation d'un accident de service reste possible pour les accidents de service de type SERV, TRAJ et MALAD au-delà de la période de validité.

Il est possible de modifier le type d'accident d'une déclaration d'accident de service si celle-ci n'a pas de congé associé.

Bouton 'IPP' : Le bouton IPP ouvre la fenêtre de saisie d'une incapacité permanente partielle pour l'accident de service. La saisie de l'IPP est possible uniquement pour les types d'accident de service suivant :

- TAC01 : Accident de service en mission,
- TAC02 : Accident de service dans les locaux de travail,
- TAC03 : Accident de trajet,
- TAC04 : Acte de dévouement dans un intérêt public,
- TAC05 : Assistance à personne,
- TAC06 : Maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Le bouton 'IPP' ouvre la fenêtre 'Incapacité Permanente Partielle' ci-dessous :



Les informations saisissables sont :

- Le taux d'incapacité qui est compris entre 0,01 et 100%
- La date de la commission de réforme au format JJ/MM/AAAA
- Un commentaire de 100 caractères au plus.

Le bouton 'OK' renvoie à l'écran de saisie 'Accident de service' avec enregistrement de l'IPP. La saisie d'une IPP est possible dès qu'il existe pour l'agent une période 'Bénéficiaire d'obligation d'emploi' avec la catégorie 'B02' victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle avec incapacité permanente au moins égale à 10%. La saisie de la période 'Bénéficiaire d'obligation d'emploi' est au niveau agent – Handicape et BOE.

Attention : Il n'est pas présent de contrôle sur la période de BOE et la période d'accident de service. La présence du BOE de catégorie 'B02' est suffisant à la saisie d'une IPP.

7. GBCP

7.1. SPÉCIFIQUES AGENT

IMPUTATIONS

CHAPITRE IV-AGENTS

Harpege

Personnel / Agent / Imputations Spécifiques

La saisie des clés de répartition associées à un agent s'effectue à partir de cet écran.

Une description détaillée de ce point de menu est également disponible dans le document « Guide utilisateur – Outil de déversement de la Paie à Façon en GFC ».

En mode Non GBCP :

Type de rémunération spécifique		Périodes (en mois de paye)	
Cpte M9.3	Libellé	Début	Fin
6411212R	RAPPEL - Cours compl. non-titulaire	Janvier 2010	Décembre 2016

Détail des clés de répartition définies pour la période sélectionnée					
Quotité en %	Quotité en nb d'h	Code centre coût	Code destination	Code opération	Code fonds
20		UP7DVALO	U		112R
80	20,9	0000001941	C102		PRL

Ce bloc présente la liste des comptes M9.3 et des périodes d'imputation définies pour l'agent avec pour chacun d'entre eux :

- Le compte M 9.3 (obligatoire et saisissable uniquement à partir de la liste déroulante),
- Le libellé du compte (affichage en fonction du compte sélectionné),
- le mois de paye du début de la période (obligatoire),
- le mois de paye de la fin de la période (facultatif).

En mode GBCP :

Cpte M9.3	Code élément de paye	Code élément de paye Libellé	Périodes (en mois de paye)	
			Début	Fin
	200088	IND. MISSION		

Quotité en %	Quotité en nb d'h	Code centre coût	Code destination	Code opération	Code fonds

Ce bloc présente la liste des codes éléments de paye et des périodes d'imputation définies pour l'agent avec pour chacun d'entre eux :

- Le compte M 9.3 (qui n'est plus saisissable en mode GBCP, sauf sur une période strictement antérieure à la bascule),
- Le code élément de paye (obligatoire à partir de la bascule en mode GBCP),
- Le libellé du code élément de paie (affichage en fonction du code sélectionné),
- le mois de paye du début de la période (obligatoire),
- le mois de paye de la fin de la période (facultatif).

7.2. VALIDITÉ DE COMPTE

CONTRÔLE DE

Déversement en GFC

Harpège

Incidence de l'adaptation de la nomenclature comptable unique au champ de l'enseignement supérieur/circulaire du 14/10/2016 par rapport au déversement GFC.

La nouvelle circulaire prévoit une subdivision de certains comptes pour le plan de comptes à compter de janvier 2017. Harpège est concerné par les comptes de la classe 6 soit les comptes suivants :

- 64111 - Rémunérations principales
- 64112 - Rémunérations accessoires
- 64112100 - Rémunérations accessoires indexées
- 64112200 - Rémunérations accessoires non indexées
- 64131000 - Primes et gratifications indexées
- 64132000 - Primes et gratifications non indexées
- 64141000 - Indemnités et avantages indexés
- 64142000 - Indemnités et avantages non indexés

Suite à la diffusion de cette nouvelle circulaire, il a été décidé de désactiver dans HARPEGE le contrôle sur les comptes comptables « CII ».

Pour rappel, le contrôle effectué dans le déversement GFC en mode GBCP sur les comptes comptables CII (Compte d'Imputation M93 Invalide) est un contrôle sur la période de validité du compte issu des fichiers KX dans la table Compte_M93_GFC pour un compte présent.

Le contrôle n'était initialement pas bloquant mais seulement informatif ; il est désormais inactif.

Si le compte n'est pas présent dans la table Compte_M93_GFC aucune alerte n'est donc remontée.

Pour information, il n'est pas réalisé d'autres opérations de contrôle sur les comptes.